

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/vp U 58F° 159
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.202/s.363
Annexes : 2 plans

Mesdames,

Objet : UCCLE. Rue de Stalle (lot 37). Construction d'une maison d'habitation.

En réponse à votre lettre du 6 janvier 2005, en référence, reçue le 10 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur la construction d'une maison d'habitation, comprise dans le permis de lotir « Rittweger » sur lequel la CRMS s'était prononcée défavorablement en sa séance du 4 juin 1997. Ce lotissement s'inscrit dans le périmètre de protection de la propriété Raspail et à proximité de la chapelle classée de Notre-Dame des Affligés. Dans son avis, la CRMS demandait, entre autres, d'apporter la plus grande attention au traitement de la voirie et à l'articulation du bâti à proximité immédiate de la chapelle. La CRMS ne peut dès lors que réitérer ces mêmes remarques à l'occasion de la présente demande, -le lot 37 étant à proximité immédiate de la chapelle-, en particulier pour le traitement du garage.

Enfin, la Commission demande de ne pas placer de châssis en PVC mais de privilégier un matériau comme le bois qui répond à un souci de durabilité et dont l'aspect est plus satisfaisant dans le contexte environnant.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.